

Ville de Troyes - Tarifs 2022

applicables à compter du 1er janvier 2022 (sauf dispositions particulières)

DROITS DE STATIONNEMENT

Désignation des tarifs

Tarifs 2022
applicables à partir
du 1er janvier 2022

STATIONNEMENT SUR VOIRIE - Amplitude payante suivant la zone

Zone Rouge

durée de stationnement limité à 3 heures sur plage horaire payante

Amplitude payante lundi, mardi, mercredi et samedi : 9h00/12h00 – 14h00/19h00

**Gratuit lundi, mardi, mercredi et samedi : de 12h00 à 14h00 et de 19h (le jour J) à 9h00 (le jour J+1),
le dimanche et les jours fériés**

Amplitude payante jeudi et vendredi : 9h00/12h00 – 14h00/17h00

**Gratuit jeudi et vendredi : de 12h00 à 14h00 et de 17h (le jour J) à 9h00 (le jour J+1),
le dimanche et les jours fériés**

Durée < 30 min	gratuit
30 min ≤ durée < 45 min	1,10
45 min ≤ durée < 1h	1,60
1 h ≤ durée < 1h15	2,10
1h15 ≤ durée < 1h30	2,60
1h30 ≤ durée < 1h45	3,10
1h45 ≤ durée < 2h	3,60
2h ≤ durée < 2h15	5,00
2h15 ≤ durée < 2h30	10,00
2h30 ≤ durée < 2h45	15,00
2h45 ≤ durée < 3h	20,00
Tarif réduit appliqué aux résidents détenteurs du macaron faisant foi apposé sur le véhicule	50%
Forfait post-stationnement	20,00

Est qualifiée d'ayant droit "résident zone rouge", toute personne domiciliée en zone de stationnement payant Rouge. Cette personne, dûment enregistrée par **le gestionnaire** sur présentation de deux pièces justificatives (factures de consommation), peut bénéficier du demi-tarif en zone rouge, la durée du stationnement restant limitée à 3 heures, et du forfait journalier ou trimestriel uniquement en zone Orange. La qualité d'ayant droit "résident zone rouge" est valable un an à compter de la date d'enregistrement par **le gestionnaire**.

Amplitude payante lundi, mardi, mercredi et samedi : 9h00/12h00 – 14h00/19h00

**Gratuit lundi, mardi, mercredi et samedi : de 12h00 à 14h00 et de 19h (le jour J) à 9h00 (le jour J+1),
le dimanche et les jours fériés**

Amplitude payante jeudi et vendredi : 9h00/12h00 – 14h00/17h00

**Gratuit jeudi et vendredi : de 12h00 à 14h00 et de 17h (le jour J) à 9h00 (le jour J+1), le dimanche et les
jours fériés**

Durée < 30 min	gratuit
30 min ≤ durée < 45 min	1,10
45 min ≤ durée < 1h	1,30
1 h ≤ durée < 1h15	1,50
1h15 ≤ durée < 1h30	1,70
1h30 ≤ durée < 1h45	2,00
1h45 ≤ durée < 2h	2,20
2h ≤ durée < 2h15	2,30

Ville de Troyes - Tarifs 2022

applicables à compter du 1er janvier 2022 (sauf dispositions particulières)

DROITS DE STATIONNEMENT

Désignation des tarifs	Tarifs 2022 applicables à partir du 1er janvier 2022
2h15 ≤ durée < 2h30	2,40
2h30 ≤ durée < 2h45	2,60
2h45 ≤ durée < 3h	2,70
3h ≤ durée < 3h15	2,80
3h15 ≤ durée < 3h30	2,90
3h30 ≤ durée < 3h45	3,10
3h45 ≤ durée < 4h	3,20
4h ≤ durée < 4h15	3,30
4h15 ≤ durée < 4h30	3,40
4h30 ≤ durée < 4h45	3,50
4h45 ≤ durée < 5h	3,60
5h ≤ durée < 5h15	3,70
5h15 ≤ durée < 5h30	3,80
5h30 ≤ durée < 5h45	4,00
5h45 ≤ durée < 6h	4,10
6h ≤ durée < 6h15	4,30
6h15 ≤ durée < 6h30	4,50
6h30 ≤ durée < 6h45	4,70
6h45 ≤ durée < 7h	4,90
7h ≤ durée < 7h15	5,10
7h15 ≤ durée < 7h30	5,40
7h30 ≤ durée < 7h45	12,00
7h45 ≤ durée < 8h	20,00
Forfait post-stationnement	20,00
Forfait journalier de stationnement pour l'ayant droit résident zone orange ou actif zone orange, attaché à l'usage du PIAF ou de l'application smartphone PMS	2,20
Forfait trimestriel (de date à date) de stationnement pour l'ayant droit résident ou actif, attaché à l'usage du PIAF ou de l'application smartphone PMS	99,00
<p>Est qualifiée d'ayant droit "résident zone orange", toute personne domiciliée en zone de stationnement payant Rouge ou Orange. Cette personne, dûment enregistrée par le gestionnaire sur présentation de deux pièces justificatives (factures de consommation), peut bénéficier du forfait journalier ou trimestriel uniquement en zone Orange. La qualité d'ayant droit "résident zone orange" est valable un an à compter de la date d'enregistrement par le gestionnaire.</p> <p>Est qualifiée d'ayant droit "pendulaire ou actif zone orange" toute personne ayant son lieu de travail situé en zone de stationnement payant Rouge ou Orange ou Jaune. Cette personne, dûment enregistrée par le gestionnaire sur présentation de deux pièces justificatives (attestation employeur ou bulletin de salaire et carte grise à son nom ou celui de l'entreprise), peut bénéficier du forfait journalier ou trimestriel uniquement en zone Orange. La qualité d'ayant droit "pendulaire ou actif zone orange" est valable un an à compter de la date d'enregistrement par le gestionnaire.</p>	
STATIONNEMENT SUR VOIRIE (suite)	
<p>Zone jaune Amplitude payante : 9h00/12h00 – 14h00/19h00 Gratuit de 12h00 à 14h00 et de 19h (le jour J) à 9h00 (le jour J+1), le dimanche et les jours fériés</p>	
Durée < 30 min	gratuit
30 min ≤ durée < 45 min	1,10

Ville de Troyes - Tarifs 2022

applicables à compter du 1er janvier 2022 (sauf dispositions particulières)

DROITS DE STATIONNEMENT

Désignation des tarifs	Tarifs 2022 applicables à partir du 1er janvier 2022
45 min ≤ durée < 1 h	1,30
1 h ≤ durée < 1h15	1,50
1h15 ≤ durée < 1h30	1,70
1h30 ≤ durée < 1h45	2,00
1h45 ≤ durée < 2h	2,20
2h ≤ durée < 2h15	2,30
2h15 ≤ durée < 2h30	2,40
2h30 ≤ durée < 2h45	2,60
2h45 ≤ durée < 3h	2,70
3h ≤ durée < 3h15	2,80
3h15 ≤ durée < 3h30	2,90
3h30 ≤ durée < 3h45	3,10
3h45 ≤ durée < 4h	3,20
4h ≤ durée < 4h15	3,30
4h15 ≤ durée < 4h30	3,40
4h30 ≤ durée < 4h45	3,50
4h45 ≤ durée < 5h	3,60
5h ≤ durée < 5h15	3,70
5h15 ≤ durée < 5h30	3,80
5h30 ≤ durée < 5h45	4,00
5h45 ≤ durée < 6h	4,10
6h ≤ durée < 6h15	4,30
6h15 ≤ durée < 6h30	4,50
6h30 ≤ durée < 6h45	4,70
6h45 ≤ durée < 7h	4,90
7h ≤ durée < 7h15	5,10
7h15 ≤ durée < 7h30	5,40
7h30 ≤ durée < 7h45	12,00
7h45 ≤ durée < 8h	20,00
Forfait post-stationnement	20,00
Forfait mensuel 6 jours/7 ayant droit "résident zone jaune"	6,00
Forfait trimestriel 6 jours/7 ayant droit "résident zone jaune"	18,00

Est qualifiée d'ayant droit "**résident zone jaune**", toute personne **domiciliée en zone de stationnement payant Jaune**. Cette personne, dûment enregistrée par le **gestionnaire** sur présentation de deux pièces justificatives (factures de consommation), peut bénéficier du **forfait mensuel ou trimestriel uniquement en zone Jaune**. Le **périmètre de la zone Jaune** est défini dans la décision municipale n°2018/0047 du 10/07/2018. La qualité d'ayant droit "**résident zone jaune**" est **valable un an** à compter de la date d'enregistrement par le **gestionnaire**.

DROITS DE STATIONNEMENT	Tarifs 2022 applicables à partir du 1er janvier 2022
-------------------------	--

ABONNEMENTS

Parking "LES HALLES"

Abonnements trimestriels 5 jours/7 de 7h00 à 20h30	101,00
--	--------

Ville de Troyes - Tarifs 2022

applicables à compter du 1er janvier 2022 (sauf dispositions particulières)

DROITS DE STATIONNEMENT

Désignation des tarifs	Tarifs 2022 applicables à partir du 1er janvier 2022
6 jours/7 de 7h00 à 20h30	129,00
6 jours/7 hors samedi 24h/24	165,00
Nuits (18H00- 9H00), dimanche et jours fériés	94,00
Permanents 24h/24	221,00
Moto 7jours/7, 24h/24	107,00
1/2 place pour voiture de moins de 3 mètres	115,00
Abonnements annuels	
Permanents 24h/24	808,00
1/2 place	461,00
Abonnement vacances	
15 jours consécutifs 24h/24	59,00
Parking "CATHEDRALE"	
Abonnements trimestriels	
5 jours/7 de 7h00 à 20h30	101,00
6 jours/7 de 7h00 à 20h30	129,00
6 jours/7 hors samedi 24h/24	165,00
Nuits (18H00- 9H00), dimanche et jours fériés	94,00
Permanents 24h/24	221,00
Abonnements annuels	
Permanents 24h/24	808,00
Abonnement vacances	
15 jours consécutifs 24h/24	59,00
DROITS DE STATIONNEMENT	
Tarifs 2022 applicables à partir du 1er janvier 2022	
ABONNEMENTS (suite)	
Parking clos de surface " 3 SEINE "	
Abonnements trimestriels	
5 jours/7 pendulaires - de 7h00 à 18h00 les lundi, mardi, jeudi et vendredi - de 7h00 à 14h00 le mercredi	76,00
Parking "HOTEL DE VILLE"	
(*) : applicable niveau -1 avec clause de précarité de 3 mois	
Abonnements trimestriels hors niveau -1	
5 jours/7 de 7h00 à 20h30 (*)	101,00
6 jours/7 de 7h00 à 20h30 (*)	129,00
6 jours/7 hors samedi 24h/24 (*)	165,00
Nuits (18H00- 9H00), dimanche et jours fériés	94,00
Permanents 24h/24	221,00
1/2 place (*)	115,00
Abonnement annuel hors niveau -1	
Permanents 24h/24	808,00
1/2 place pour voiture de moins de 3 mètres	461,00
Abonnements trimestriels niveau -1	
Permanents 24h/24	295,00
1/2 place	153,00

Ville de Troyes - Tarifs 2022

applicables à compter du 1er janvier 2022 (sauf dispositions particulières)

DROITS DE STATIONNEMENT

Désignation des tarifs	Tarifs 2022 applicables à partir du 1er janvier 2022
Abonnement annuel (niveau -1)	
Permanents 24h/24	965,00
1/2 place	482,00
Abonnement vacances	
15 jours consécutifs 24h/24	59,00
Parking "LANGEVIN"	
Abonnements trimestriels	
5 jours/7 de 7h00 à 20h30	101,00
6 jours/7 de 7h00 à 20h30	129,00
6 jours/7 hors samedi 24h/24	165,00
Nuits (18H00- 9H00), dimanche et jours fériés	94,00
Permanents 24h/24	221,00
Abonnement annuel	
Permanents 24h/24	808,00
Abonnement vacances	
15 jours consécutifs 24h/24	59,00
Parking en enclos - Victor Hugo, 14 juillet, Casimir Périer, Argence, Desguerros, Danton & Michel Lacos	
Abonnements trimestriels	
5 jours/7 pendulaires	101,00
6 jours/7 pendulaires	129,00
7jours/7 résidents	92,00
7jours/7	144,00
Abonnements trimestriels réservés aux commerçants détenteurs d'un abonnement trimestriel pour emplacement extérieur Marché des Halles - Parking Danton uniquement	
samedi (8h00 - 12h00)	20,00
<p>Est qualifiée d'ayant droit "résident parkings en enclos", toute personne domiciliée en zone de stationnement payant Rouge ou Orange ou Jaune. Pour le Parking Danton uniquement, est qualifiée d'ayant droit "résident", toute personne domiciliée en zone de stationnement payant Rouge ou Orange ou Jaune ou domiciliée à l'intérieur du périmètre délimité par : le boulevard Danton, la rue Etienne Pédron (section comprise entre le boulevard Danton et la rue Largentier), la rue Largentier, l'avenue Chomedey de Maisonneuve (section comprise entre la rue largentier et le rond-point François Roux, l'avenue Vannier (section comprise entre la rue Georgia Knap et le rond-point François Roux). Cette personne, dûment enregistrée par le gestionnaire sur présentation de deux pièces justificatives (factures de consommation), peut bénéficier de l'abonnement 7jours/7 résidents. La qualité d'ayant droit "résident parkings en enclos" est valable un an à compter de la date d'enregistrement par le gestionnaire.</p> <p>Est qualifiée d'ayant droit "pendulaire parkings en enclos" toute personne ayant son lieu de travail situé en zone de stationnement payant voirie Rouge ou Orange ou Jaune. Cette personne, dûment enregistrée par le gestionnaire sur présentation de deux pièces justificatives (attestation employeur ou bulletin de salaire et carte grise à son nom ou celui de l'entreprise), peut bénéficier des abonnements pendulaires 5 jours/7 ou 6 jours/7. La qualité d'ayant droit "pendulaire parkings en enclos" est valable un an à compter de la date d'enregistrement par le gestionnaire.</p>	
DROITS DE STATIONNEMENT	Tarifs 2022 applicables à partir du 1er janvier 2022

Ville de Troyes - Tarifs 2022

applicables à compter du 1er janvier 2022 (sauf dispositions particulières)

DROITS DE STATIONNEMENT

Désignation des tarifs	Tarifs 2022 applicables à partir du 1er janvier 2022
PARKING CLOS DE SURFACE - VICTOR HUGO, 14 JUILLET, ARGENCE, MICHEL LACLOS, CASIMIR PERIER et DANTON - Amplitude payante : 9h00/12h00 - 14h00/19h00 * Gratuit de 12h00 à 14h00 et de 19h00 (le jour J) à 9h00 (le jour J+1) ainsi que toute la journée le dimanche et les jours fériés	
Durée < 15 min	gratuit
15 min ≤ durée < 30 min	0,70
30 min ≤ durée < 45 min	1,20
45 min ≤ durée < 1h	1,50
1h ≤ durée < 1h15	1,80
1h15 ≤ durée < 1h30	2,10
1h30 ≤ durée < 1h45	2,40
1h45 ≤ durée < 2h	2,70
2h ≤ durée < 2h15	2,90
2h15 ≤ durée < 2h30	3,10
2h30 ≤ durée < 2h45	3,30
2h45 ≤ durée < 3h	3,50
3h ≤ durée < 3h15	3,70
3h15 ≤ durée < 3h30	3,90
3h30 ≤ durée < 3h45	4,10
3h45 ≤ durée < 4h	4,30
4h ≤ durée < 4h15	4,40
4h15 ≤ durée < 4h30	4,50
4h30 ≤ durée < 4h45	4,60
4h45 ≤ durée < 5h	4,70
5h ≤ durée < 5h15	4,80
5h15 ≤ durée < 5h30	4,90
5h30 ≤ durée < 5h45	5,00
5h45 ≤ durée < 6h	5,10
6h ≤ durée < 6h15	5,30
6h15 ≤ durée < 6h30	5,50
6h30 ≤ durée < 6h45	5,70
6h45 ≤ durée < 7h	5,90
7h ≤ durée < 7h15	6,20
7h15 ≤ durée < 7h30	6,50
7h30 ≤ durée < 7h45	6,80
7h45 ≤ durée < 8h	7,10
8h ≤ durée < 8h15	7,40
8h15 ≤ durée < 8h30	7,70
8h30 ≤ durée < 8h45	8,00
8h45 ≤ durée < 9h	8,30
9h ≤ durée < 9h15	8,60
9h15 ≤ durée < 9h30	8,90
9h30 ≤ durée < 9h45	9,20
9h45 ≤ durée < 10h	9,50

Ville de Troyes - Tarifs 2022

applicables à compter du 1er janvier 2022 (sauf dispositions particulières)

DROITS DE STATIONNEMENT

Désignation des tarifs	Tarifs 2022 applicables à partir du 1er janvier 2022
10h ≤ durée < 10h15	9,80
10h15 ≤ durée < 10h30	10,10
10h30 ≤ durée < 10h45	10,40
10h45 ≤ durée < 11h	10,70
11h ≤ durée < 11h15	11,00
11h15 ≤ durée < 11h30	11,30
11h30 ≤ durée < 11h45	11,60
11h45 ≤ durée < 12h	11,90
Au-delà de 12 h, le quart d'heure	0,40
PARKING EN OUVRAGE	
Parking "Les Halles"*	
Durée de stationnement	
De 7h30 à 20h00 : tarif jour	
Durée < 15 min	gratuit
15 min ≤ durée < 30 min	gratuit
30 min ≤ durée < 45 min	0,70
45 min ≤ durée < 1h	1,50
1h ≤ durée < 1h15	1,80
1h15 ≤ durée < 1h30	2,10
1h30 ≤ durée < 1h45	2,40
1h45 ≤ durée < 2h	2,70
2h ≤ durée < 2h15	3,00
2h15 ≤ durée < 2h30	3,30
2h30 ≤ durée < 2h45	3,60
2h45 ≤ durée < 3h	3,90
3h ≤ durée < 3h15	4,10
3h15 ≤ durée < 3h30	4,30
3h30 ≤ durée < 3h45	4,50
3h45 ≤ durée < 4h	4,70
4h ≤ durée < 4h15	4,80
4h15 ≤ durée < 4h30	4,90
4h30 ≤ durée < 4h45	5,00
4h45 ≤ durée < 5h	5,10
5h ≤ durée < 5h15	5,20
5h15 ≤ durée < 5h30	5,30
5h30 ≤ durée < 5h45	5,40
5h45 ≤ durée < 6h	5,50
6h ≤ durée < 6h15	5,60
6h15 ≤ durée < 6h30	5,70
6h30 ≤ durée < 6h45	5,80
6h45 ≤ durée < 7h	5,90
7h ≤ durée < 7h15	6,00
7h15 ≤ durée < 7h30	6,10
7h30 ≤ durée < 7h45	6,20

Ville de Troyes - Tarifs 2022

applicables à compter du 1er janvier 2022 (sauf dispositions particulières)

DROITS DE STATIONNEMENT

Désignation des tarifs	Tarifs 2022 applicables à partir du 1er janvier 2022
7h45 ≤ durée < 8h	6,30
8h ≤ durée < 8h15	6,40
8h15 ≤ durée < 8h30	6,50
8h30 ≤ durée < 8h45	6,60
8h45 ≤ durée < 9h	6,70
9h ≤ durée < 9h15	6,80
9h15 ≤ durée < 9h30	6,90
9h30 ≤ durée < 9h45	7,00
9h45 ≤ durée < 10h	7,10
10h ≤ durée < 10h15	7,20
10h15 ≤ durée < 10h30	7,30
10h30 ≤ durée < 10h45	7,40
10h45 ≤ durée < 11h	7,50
11h ≤ durée < 11h15	7,60
11h15 ≤ durée < 11h30	7,70
11h30 ≤ durée < 11h45	7,80
11h45 ≤ durée < 12h	7,90
Au-delà de 12 h, le quart d'heure	0,40
De 20h (Jour J) à 7h30 (Jour J+1) : tarif nuit au-delà de la 1ère heure	
le quart d'heure	0,10

DROITS DE STATIONNEMENT	Tarifs 2022 applicables à partir du 1er janvier 2022
-------------------------	--

PARKING EN OUVRAGE - HOTEL DE VILLE, CATHEDRALE, LANGEVIN *

Durée de stationnement	
De 7h30 à 20h00 : tarif jour	
Durée < 15 min	gratuit
15 min ≤ durée < 30 min	0,60
30 min ≤ durée < 45 min	1,10
45 min ≤ durée < 1h	1,50
1h ≤ durée < 1h15	1,80
1h15 ≤ durée < 1h30	2,10
1h30 ≤ durée < 1h45	2,40
1h45 ≤ durée < 2h	2,70
2h ≤ durée < 2h15	3,00
2h15 ≤ durée < 2h30	3,30
2h30 ≤ durée < 2h45	3,60
2h45 ≤ durée < 3h	3,90
3h ≤ durée < 3h15	4,10
3h15 ≤ durée < 3h30	4,30
3h30 ≤ durée < 3h45	4,50
3h45 ≤ durée < 4h	4,70
4h ≤ durée < 4h15	4,80
4h15 ≤ durée < 4h30	4,90
4h30 ≤ durée < 4h45	5,00
4h45 ≤ durée < 5h	5,10

Ville de Troyes - Tarifs 2022

applicables à compter du 1er janvier 2022 (sauf dispositions particulières)

DROITS DE STATIONNEMENT

Désignation des tarifs	Tarifs 2022 applicables à partir du 1er janvier 2022
5h ≤ durée < 5h15	5,20
5h15 ≤ durée < 5h30	5,30
5h30 ≤ durée < 5h45	5,40
5h45 ≤ durée < 6h	5,50
6h ≤ durée < 6h15	5,60
6h15 ≤ durée < 6h30	5,70
6h30 ≤ durée < 6h45	5,80
6h45 ≤ durée < 7h	5,90
7h ≤ durée < 7h15	6,00
7h15 ≤ durée < 7h30	6,10
7h30 ≤ durée < 7h45	6,20
7h45 ≤ durée < 8h	6,30
8h ≤ durée < 8h15	6,40
8h15 ≤ durée < 8h30	6,50
8h30 ≤ durée < 8h45	6,60
8h45 ≤ durée < 9h	6,70
9h ≤ durée < 9h15	6,80
9h15 ≤ durée < 9h30	6,90
9h30 ≤ durée < 9h45	7,00
9h45 ≤ durée < 10h	7,10
10h ≤ durée < 10h15	7,20
10h15 ≤ durée < 10h30	7,30
10h30 ≤ durée < 10h45	7,40
10h45 ≤ durée < 11h	7,50
11h ≤ durée < 11h15	7,60
11h15 ≤ durée < 11h30	7,70
11h30 ≤ durée < 11h45	7,80
11h45 ≤ durée < 12h	7,90
Au-delà de 12 h, le quart d'heure	0,40
De 20h (Jour J) à 7h30 (Jour J+1) : tarif nuit au-delà de la 1ère heure	
le quart d'heure	0,10

DROITS DE STATIONNEMENT	Tarifs 2022 applicables à partir du 1er janvier 2022
--------------------------------	---

PARC CLOS DE SURFACE - 3 SEINE ET JULES GUESDE AMPLITUDE PAYANTE : 9h00 19h00 sans interruption

Durée de stationnement	
Durée < 15 min	gratuit
15 min ≤ durée < 30 min	gratuit
30 min ≤ durée < 45 min	gratuit
45 min ≤ durée < 1h	gratuit
1h ≤ durée < 1h15	gratuit
1h15 ≤ durée < 1h30	gratuit
1h30 ≤ durée < 1h45	gratuit
1h45 ≤ durée < 2h	gratuit
2h ≤ durée < 2h15	gratuit
2h15 ≤ durée < 2h30	gratuit

Ville de Troyes - Tarifs 2022

applicables à compter du 1er janvier 2022 (sauf dispositions particulières)

DROITS DE STATIONNEMENT

Désignation des tarifs	Tarifs 2022 applicables à partir du 1er janvier 2022
2h30 ≤ durée < 2h45	0,90
2h45 ≤ durée < 3h	1,70
3h ≤ durée < 3h15	2,50
3h15 ≤ durée < 3h30	3,30
3h30 ≤ durée < 3h45	4,10
3h45 ≤ durée < 4h	4,30
4h ≤ durée < 4h15	4,40
4h15 ≤ durée < 4h30	4,50
4h30 ≤ durée < 4h45	4,60
4h45 ≤ durée < 5h	4,70
5h ≤ durée < 5h15	4,80
5h15 ≤ durée < 5h30	4,90
5h30 ≤ durée < 5h45	5,00
5h45 ≤ durée < 6h	5,10
6h ≤ durée < 6h15	5,30
6h15 ≤ durée < 6h30	5,50
6h30 ≤ durée < 6h45	5,70
6h45 ≤ durée < 7h	5,90
7h ≤ durée < 7h15	6,20
7h15 ≤ durée < 7h30	6,50
7h30 ≤ durée < 7h45	6,80
7h45 ≤ durée < 8h	7,10
8h ≤ durée < 8h15	7,40
8h15 ≤ durée < 8h30	7,70
8h30 ≤ durée < 8h45	8,00
8h45 ≤ durée < 9h	8,30
9h ≤ durée < 9h15	8,60
9h15 ≤ durée < 9h30	8,90
9h30 ≤ durée < 9h45	9,20
9h45 ≤ durée < 10h	9,50
10h ≤ durée < 10h15	9,80
10h15 ≤ durée < 10h30	10,10
10h30 ≤ durée < 10h45	10,40
10h45 ≤ durée < 11h	10,70
11h ≤ durée < 11h15	11,00
11h15 ≤ durée < 11h30	11,30
11h30 ≤ durée < 11h45	11,60
11h45 ≤ durée < 12h	11,90
Au-delà de 12 h, le quart d'heure	0,40
DROITS DE STATIONNEMENT	Tarifs 2022 applicables à partir du 1er janvier 2022
PARKING CLOS DE SURFACE - JEAN SCHIFFER - Amplitude payante : 8h00-19h00 sans interruption	
Durée < 15 min	gratuit
15 min ≤ durée < 30 min	gratuit

Ville de Troyes - Tarifs 2022

applicables à compter du 1er janvier 2022 (sauf dispositions particulières)

DROITS DE STATIONNEMENT

Désignation des tarifs	Tarifs 2022 applicables à partir du 1er janvier 2022
30 min ≤ durée < 45 min	gratuit
45 min ≤ durée < 1h	gratuit
1h ≤ durée < 1h15	gratuit
1h15 ≤ durée < 1h30	gratuit
1h30 ≤ durée < 1h45	gratuit
1h45 ≤ durée < 2h	gratuit
2h ≤ durée < 2h15	0,20 €
2h15 ≤ durée < 2h30	0,40 €
2h30 ≤ durée < 2h45	0,60 €
2h45 ≤ durée < 3h	0,80 €
3h ≤ durée < 3h15	1,00 €
3h15 ≤ durée < 3h30	1,20 €
3h30 ≤ durée < 3h45	1,40 €
3h45 ≤ durée < 4h	1,60 €
4h ≤ durée < 4h15	1,80 €
4h15 ≤ durée < 4h30	2,00 €
4h30 ≤ durée < 4h45	2,20 €
4h45 ≤ durée < 5h	2,40 €
5h ≤ durée < 5h15	2,60 €
5h15 ≤ durée < 5h30	2,80 €
5h30 ≤ durée < 5h45	3,00 €
5h45 ≤ durée < 6h	3,20 €
6h ≤ durée < 6h15	3,40 €
6h15 ≤ durée < 6h30	3,60 €
6h30 ≤ durée < 6h45	3,80 €
6h45 ≤ durée < 7h	4,00 €
7h ≤ durée < 7h15	4,20 €
7h15 ≤ durée < 7h30	4,40 €
7h30 ≤ durée < 7h45	4,60 €
7h45 ≤ durée < 8h	4,80 €
8h ≤ durée < 8h15	5,00 €
8h15 ≤ durée < 8h30	5,20 €
8h30 ≤ durée < 8h45	5,40 €
8h45 ≤ durée < 9h	5,60 €
9h ≤ durée < 9h15	5,80 €
9h15 ≤ durée < 9h30	6,00 €
9h30 ≤ durée < 9h45	6,20 €
9h45 ≤ durée < 10h	6,40 €
10h ≤ durée < 10h15	6,60 €
10h15 ≤ durée < 10h30	6,80 €
10h30 ≤ durée < 10h45	7,00 €
10h45 ≤ durée < 11h	7,20 €
11h ≤ durée < 11h15	7,40 €
11h15 ≤ durée < 11h30	7,60 €
11h30 ≤ durée < 11h45	7,80 €
11h45 ≤ durée < 12h	8,00 €
Au-delà de 12 h, le quart d'heure	0,20 €
<u>Tarifs forfaits, par tranches de 24 heures, période de gratuité comprise :</u>	
Forfait 1 jour (24 heures)	7,00 €

Ville de Troyes - Tarifs 2022

applicables à compter du 1er janvier 2022 (sauf dispositions particulières)

DROITS DE STATIONNEMENT

Désignation des tarifs	Tarifs 2022 applicables à partir du 1er janvier 2022
Forfait 2 jours (48 heures)	11,00 €
Forfait 3 jours (72 heures)	14,00 €
Forfait 4 jours (96 heures)	16,00 €
Au-delà de 4 jours et à concurrence de 14 jours consécutifs au total (soit 10 jours de plus) la journée supplémentaire :	2,00 €
Au-delà de la durée forfaitaire acquittée, le quart d'heure (sans application des 2 heures gratuites)	0,20 €
DROITS DE STATIONNEMENT	Tarifs 2022 applicables à partir du 1er janvier 2022
PRODUITS DERIVES	
Toutes zones	
100 jetons valeur 0,60 € l'unité - Produit réservé aux professionnels (K bis à produire)	30,00
Tous les parcs en ouvrage et en enclos	
Dépôt de garantie - carte d'abonnement	15,00
Tarif Congrès - Ticket entrées et sorties illimitées - par jour - réservé aux organisateurs de manifestation exceptionnelles aux environs des parkings en ouvrages ou en enclos sauf 3 Seine, Jules Guesde et Jean Schiffer (K bis à produire - quantité minimum achetée en une seule fois pour être éligible : 50)	5,00
Ticket une sortie (1) - Produit réservé aux professionnels (K bis à produire) détenteur d'1 abonnement dans un parc enclos ou ouvrage.	2,00
Ticket Pass Parking - une sortie - réservé au détenteurs de 20 abonnements tous parcs (1)	1,00
Chèque parking d'une durée de 15 à 120 minutes par tranche de 15 minutes, sauf parc des 3 Seine et J. Guesde, vendu par 25. Valable jusqu'au 1 an de date à date quelle que soit la date d'achat. Les tickets périmés ne sont ni échangés, ni remboursés. Abonnement ville de 60%	40% du tarif correspondant à la durée sur la parc concerné
Ticket perdu	30,00
Tarifs "grande quantité"	
Abonnements pour l'ensemble des parkings sauf le parking Danton	25% de remise sur la totalité des abonnements
à partir du 201ème contrat pris par la même personne morale ou physique	
Abonnements pour le parking Danton	25% de remise sur la totalité des abonnements
à partir du 51ème contrat pris par la même personne morale ou physique	
Résiliation d'un abonnement: - pour les abonnés trimestriels => Au prorata 1 ou 2 mois de remboursés au plus, obligatoirement au-delà du 1er trimestre contractuel valant engagement incompressible - pour les abonnés annuels => Au prorata avec carence minimum de 6 mois + les mois consommés + le mois entamé d'û	